

45

Commission permanente

Séance du 28 août 2023



Rapporteur : M. LENFANT

48275

11 - Mobilités

Fourniture livraison et pose de signalisation routière pour le Département d'Ille-et-Vilaine - Programme 2024-2027

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, L. 2125-1.1°, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 août 2019 relative à la fourniture et livraison de signalisation routière pour le Département d'Ille et Vilaine - programme 2020-2023 ;

Expose :

La fourniture, la livraison et la pose de signalisation routière pour le Département d'Ille-et-Vilaine sont assurées par trois accords-cadres à bons de commande qui arrivent à échéance le 31 décembre 2023, à savoir :

- 2020 0148 - LOT 1 : fourniture, livraison et pose de panneaux de signalisation temporaire et permanente métallique et fourniture d'un logiciel de dimensionnement,
- 2020 0149 - LOT 2 : fourniture et livraison d'équipements plastiques de signalisation,
- 2020 0150 - LOT 3 : fourniture, livraison et pose de panneaux signalisation temporaire plastique.

Pour couvrir les besoins du Département d'Ille-et-Vilaine des quatre prochaines années, il convient de lancer une consultation en appel d'offres ouvert européen en vue de la passation de trois accords-cadres à bons de commande sans montant minimum avec montant maximum annuel réparti comme suit :

- LOT 1 : fourniture, livraison et pose de panneaux de signalisation (temporaire et permanente) métalliques portant sur un montant annuel maximum de 2 000 000 € HT soit 2 400 000 € TTC,
- LOT 2 : fourniture et livraison d'équipements plastiques de signalisation portant sur un montant annuel maximum de 400 000 € HT soit 480 000 € TTC,
- LOT 3 : fourniture, livraison et pose de panneaux de signalisation temporaire plastique portant sur un montant annuel maximum de 500 000 € HT soit 600 000 € TTC.

Chaque accord-cadre sera conclu pour une période initiale à compter de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2024 et pourra être reconduit 3 fois par période annuelle (durée maximale de quatre ans).

Le montant estimatif global pour ces trois accords-cadres par année d'exécution est de 2 500 000 € HT - 3 000 000 € TTC, soit 10 000 000 € HT - 12 000 000 € TTC pour la durée totale des accords-cadres.

Les dépenses correspondantes seront principalement imputées sur le budget principal, en investissement, sur l'autorisation de programme ROGEI002 - chapitre 23 - fonction 621 - article 23151.4 - code service P32.

Décide :

- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert au niveau européen en vue de la passation de trois accords-cadres à bons de commande sans montant minimum avec les montants maximums précités pour les prestations relatives à la fourniture, livraison et pose de signalisation routière pour le Département d'Ille-et-Vilaine - programme 2024- 2027 ;

- d'autoriser le Président à signer les accords-cadres avec les entreprises qui seront

retenues par la Commission d'appel d'offres.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID : CP20231634

Pour extrait conforme